Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_032-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_032

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Le **2 avril 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Sophie GRUNY
ÉTAIT ABSENTE : Laurence BROSSET

Mme ROY et M. CEBRUNSKA ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Visas :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants, ainsi que ses articles R.123-1 à R.123-38 ;

Contenu de la proposition

Considérant que chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comptant au maximum 17 membres ;

Considérant que le conseil municipal est tenu de décider du nombre de conseillers municipaux présents au conseil d'administration de CCAS ;

Considérant que ce nombre ne peut être inférieur à 4 ;

Considérant que le conseil municipal est tenu de désigner ces membres ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_032-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres du conseil municipal suivants étant intégrés au conseil d'administration du CCAS :

Membres désignés

Michelle DAM
Béatrice WILLEMS
Philippe TIRARD
Chantal SEUVRE
Emilie GROETZINGER
Mathieu BAUDRILLARD

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 3 avril 2026
Le Maire, Yves DELOT,

VILLE DE SAINT-FLORENTIN (Yonne)